

	Conseil d'Administration Séance d'installation du 21 juin 2021 <i>(en distanciel)</i> Procès-verbal	Référence	PV CA/DIR 2021-06-21
		Révision	
		Date d'application	21 juin 2021
		Version	1

	Rédigé	Validé
Date	juin 2021	13 juillet 2021
	Codexa	Conseil d'administration

Au titre des représentants de l'État :

Représentant le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales : Mme Isabelle REYNIER est présente (*Participation sans voix délibérative : Mme Hélène PAOLETTI*)
Représentant la Direction de la sécurité sociale : Mme Catherine BLANC est présente
Représentant de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle : M. François COURAUD est présent
Représentant la Direction générale de la recherche et de l'innovation : Mme Martine BONNAURE-MALLET est présente

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'anciens élèves :

Représentant le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) : Mme Christine SCHIBLER et M. Bernard MESURÉ sont présents
Représentant la Fédération hospitalière de France (FHF) : M. Vincent ROQUES est présent et Mme Véronique ANATOLE-TOUZET est absente
Représentant le Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS) : M. Ronan SANQUER est présent,
Représentant la Confédération démocratique du travail (CFDT) : Madame Anne MEUNIER est absente,
Représentant le syndicat Force Ouvrière (FO) : M. Thierry LUGBULL est présent,
Représentant la Confédération générale du travail (CGT) : M. Nicolas TASSO est présent
Représentant l'Association des directeurs d'hôpital (ADH) : M. Patrick LAMBERT est présent
Représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP) et le syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique (SPHISP) : Mme Élisabeth PFLETSCHINGER est présente
Représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS) : M. Julien KOUNOWSKI est présent

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'Ecole :

Mme Pascale JOLLIET est présente
Mme Simone MATHOULIN-PELISSIER est présente
M. Alain LAFORET est présent
M. Philippe SUDREAU est présent

Représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur d'université :

Mme Barbara LE BOT est présente
M. Nicolas SIRVEN est présent

Représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche :

M. Jean Marie ANDRE est présent
M. Arthur DAVID est présent
M. Jean Pierre LE BOURHIS est présent

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

M. Cédric AMIOT est présent
M. Christophe LE RAT est présent
Mme Isabelle HOUZE est présente
Mme Manuella POUTE est présente

Représentant des étudiants préparant un doctorat :

M. Hiago PEREIRA BARBOSA est présent

Représentants des élèves fonctionnaires :

Mme Clémence HERGAS est présente
M. Teddy TETEIN est présent

Représentants des étudiants :

M. Bastien LE DANTEC est présent.

Procurations :

Mme Anne MEUNIER donne pouvoir à M. Patrick LAMBERT

Présents au titre de l'EHESP :

M. Laurent CHAMBAUD, directeur
Mme Marion AGENEAU, secrétaire générale
Mme Emmanuelle DOUSSOT-ECUER, agent comptable
M. Manuel COAT, directeur de cabinet
Mme Sylvie OLLITRAULT, directrice de la recherche
M. William SABIRON, directeur des affaires financières
Mme Séverine THIEFFRY, assistante direction générale

Contrôleur financier :

M. Didier JARNIGON, contrôleur budgétaire en Région Bretagne

SOMMAIRE

1.	ÉLECTION DU OU DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
2.	APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
3.	ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
4.	MISE EN PLACE DES COMMISSIONS :	12
☞	BUREAU DE CONSEIL D'ADMINISTRATION	12
☞	COMMISSION TECHNIQUE DES MARCHES	15
☞	SECTION DISCIPLINAIRE.....	16
5.	DESIGNATION DE 4 PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DU CONSEIL SCIENTIFIQUE	17
6.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2021.....	18
7.	QUESTIONS DIVERSES	18

*(La séance est ouverte à 10 heures 05 sous la présidence de M. DEBEAUPUIS.)
(Le quorum est atteint par le jeu des présents et des représentés.)*

M. CHAMBAUD : Bienvenue à toutes et tous.

J'ai le grand plaisir d'ouvrir cette séance d'installation du nouveau Conseil d'Administration.

Tout d'abord, je souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs et à ceux déjà présents durant la précédente mandature. Bienvenue à l'ensemble des personnes composant ce Conseil d'Administration.

Dans un premier temps, je souhaite remercier les ministères, notamment le Secrétariat général des ministères sociaux, car le processus a été enclenché dans un délai permettant la publication au Journal officiel de l'arrêté de nomination des membres extérieurs du nouveau Conseil d'Administration. Je remercie, entre autres, mesdames Isabelle REYNIER et Hélène PAOLETTI.

Cette réunion se déroule par Zoom, au vu des conditions du moment où la date de ce Conseil d'Administration d'installation a été fixée. Encore une fois, je vous remercie pour votre participation à cette séance d'installation. Nous allons aborder les différents points inscrits à l'ordre du jour que vous avez reçu. Par ailleurs, vous avez les noms des personnes présentes sur Zoom.

Autour de moi, vous avez Manuel COAT, mon directeur de cabinet. Vous retrouvez également Marion AGENEAU, la secrétaire générale de l'École, Sylvie OLLITRAULT, la directrice de la recherche et Emmanuelle DOUSSOT-ECUER, notre Agent comptable.

Si vous n'avez pas d'éléments liminaires, je vous propose d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour.

1. ÉLECTION DU OU DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. CHAMBAUD : Je vous propose que l'on démarre ce processus formellement. Après, je passerai la présidence à la personne choisie et élue par le Conseil d'Administration.

Pour cette élection, nous avons une candidate, la professeur Pascale JOLLIET. Je rappelle que la personne élue doit faire partie du collège des personnalités qualifiées. Nous avons reçu une seule candidature, mais je demande au sein du collège des personnes qualifiées si d'autres candidatures existent.

Aucune nouvelle candidature ne s'étant suscitée, je passe la parole à Pascale JOLLIET. Ensuite, Manuel COAT vous expliquera la façon de voter dans le cadre de cette élection. Pour l'élection du président ou de la présidente, je vous rappelle que nous souhaitons recueillir un vote à bulletins secrets.

Mme JOLLIET : Bonjour à tous.

Je voudrais tout d'abord vous dire combien je suis honorée d'avoir été choisie parmi les personnalités qualifiées et ravie de participer à ce premier Conseil d'Administration.

Je vous présente ma candidature au poste de présidente du Conseil d'Administration. Je vous résumerai la façon dont je compte m'engager au mieux pour défendre les intérêts de l'École.

L'École des hautes études en santé publique a été créée par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Elle résulte de la transformation de l'École nationale de santé publique, créée en 1945, dont elle a repris toutes les missions. D'autres missions et des objectifs se sont ajoutés.

Selon un décret en décembre 2006, elle devient un EPSCP, un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Son statut de grand établissement, au titre de l'article 717

- 1 du Code de l'éducation, est entré en vigueur le 1er janvier 2008. Le Conseil d'Administration est renouvelé pour la 3^e fois et il nous faut tirer des leçons des actions qui ont été conduites sous l'autorité de ses premiers présidents, les professeurs Jean-François MATTEI et Yvon BERLAND, puis M. Jean DEBEAUPUIS.

Assurant des missions de service public, sous les tutelles du ministère des Solidarités et de la Santé et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'EHESP exerce une double mission de formation et de recherche en santé publique et d'action sociale, en préservant un fort ancrage professionnel, et en assurant la formation des cadres dirigeants de notre système de santé. L'EHESP a su démontrer depuis sa création tout l'intérêt et la plus-value de la conjugaison de ces deux valences, professionnelle et académique, au profit de la production et du transfert de connaissances en santé publique. Le rapport d'évaluation du HCÉRES de novembre 2018 souligne que la majorité des projets et actions conduits par son directeur, Laurent CHAMBAUD, nommé en 2013, ont été menés de manière satisfaisante et aboutie. Les principaux faits sont :

- La refonte des formations statutaires ;
- De nouvelles offres de formations diplômantes au public français et international ;
- Les formations continues répondant aux attentes au plus près du terrain ;
- Le recentrage des activités de recherche autour des quatre unités de recherche labellisées ;
- Le renforcement du rayonnement international par la création de partenariats stratégiques et de coopération ;
- L'amélioration de la qualité de vie étudiante.

Pour ce nouveau mandat 2021-2025, nous devons poursuivre dans ce sens en renforçant la place de l'EHESP en tant qu'institution d'excellence reconnue en France et visible à l'international dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'expertise en santé publique. Nos choix stratégiques seront bien sûr éclairés de façon déterminante par les travaux et avis du Conseil scientifique et du Conseil des formations. Dans un contexte marqué par de nombreux défis mondiaux, socio-économiques, climatiques et sanitaires de grande ampleur, à l'heure des grandes mutations engagées dans notre système de santé, accélérées par la pandémie COVID, au moment où nos universités associées à des écoles sont en pleine transformation dans l'objectif d'acquiescer de la visibilité à l'international, nous devons relever les défis du monde contemporain et positionner l'EHESP comme acteur des changements à venir.

Permettez-moi de me présenter. Je suis médecin, spécialisé en pharmacologie clinique. J'ai d'abord été maître de conférences à l'Université Paris 12, puis professeur des universités, praticien-hospitalier au CHU de Nantes. J'ai consacré une grande partie de mes travaux et recherches à l'analyse du rapport bénéfice-risque des médicaments chez l'homme, notamment au travers d'études épidémiologiques. Responsable du Centre de pharmacovigilance et du Centre d'évaluation de la pharmacodépendance de Nantes pendant plus de 20 ans, j'ai participé de très près aux grands enjeux de l'iatrogénie médicamenteuse en France, en tant qu'experte du médicament, à l'Afssaps et à l'ANSM notamment. Mes 9 ans de présidence à la commission de contrôle de la publicité sur le médicament à l'Afssaps m'ont permis d'échanger avec les grands acteurs nationaux, en matière de politique de santé publique. Vice-doyen pendant 8 ans, puis doyen de la Faculté de médecine de Nantes depuis 2014, j'ai eu à cœur de développer une formation d'excellence appuyée sur des outils pédagogiques innovants. J'ai développé la formation à la recherche et par la recherche, en créant de doubles parcours notamment via l'école de l'INSERM. J'ai mobilisé tous les acteurs universitaires et hospitaliers pour valoriser la recherche fondamentale et clinique, au travers des grands instituts nantais. J'œuvre pour accentuer le partenariat en recherche et en formation à l'international. Je suis depuis 2017 préfigurateur du groupe santé de l'Université de Nantes. C'est un établissement expérimental qui a la particularité d'être cofondé par l'université, le CHU, l'INSERM et l'Ecole centrale de Nantes et doté d'un label Isite « NEXT ».

Cet EPE devrait voir le jour le 1er janvier 2022 et aspire à une reconnaissance internationale. Ces deux axes sont la santé du futur et l'industrie du futur. J'ai eu à cœur de construire notre projet stratégique sur des bases académiques solides. Il repose sur les collaborations de santé, d'ingénierie et il mêle sciences technologiques, santé, sciences humaines et sociales au service de la prise en charge médicale.

Je suis très honorée d'avoir la possibilité de me mettre au service de la communauté de l'EHESP et de mettre mes compétences dans ses grandes orientations stratégiques pour les 5 années à venir, afin :

- D'offrir une formation de qualité et novatrice prenant en compte les grandes mutations de l'environnement professionnel et académique ;
- D'accroître la visibilité des activités de recherche et d'expertise ;
- De renforcer le rayonnement et la reconnaissance internationale de l'Ecole ;
- D'enrichir la vie du campus et d'animer le sentiment d'appartenance de sa communauté.

Une nouvelle voie d'accès réservée s'ouvre au concours d'EDH et des D3S. C'est la réponse à la classe préparatoire Talents du service public. L'EHESP et Science Po Rennes renforcent la coordination de leurs formations. En 2022, l'EHESP appliquera la mise en place du tronc commun à la haute fonction publique de l'INSP en préfiguration.

Ces projets sont nombreux, passionnants, motivants. Croyez bien que je mettrai toute mon énergie à les accompagner. Je vous remercie de votre attention.

M. CHAMBAUD : Je vous remercie beaucoup.

À ce stade, est-ce que dans les personnes présentes vous avez des questions ou des remarques à faire à la candidate à la présidence ?

Il n'y a pas de question.

Je vous propose donc que l'on passe à l'élection.

Je passe la parole à Manuel COAT pour qu'il nous explique la manière de voter.

Mme JOLLIET : Peut-être Laurent, me permettez-vous d'ajouter après ces éléments de déclaration de candidature que je souhaite par correction ne pas exprimer de vote sur ce premier point.

M. CHAMBAUD : D'accord, on va donc le décompter. Dans les personnes présentes, toutes ne sont pas habilitées à voter. On va d'ores et déjà décompter votre voix.

M. COAT : Pour les modalités pratiques de vote, nous allons utiliser le module Sondage de l'application Zoom qui garantit l'anonymat du vote.

J'apporte quelques précisions :

A priori, selon notre décompte, certains titulaires et leurs suppléants sont présents. On en prend acte, mais il n'était pas prévu que les binômes de titulaires et suppléants soient présents. En tout état de cause, les suppléants ne participent évidemment pas au vote. Par ailleurs, il y a une particularité. Nous avons une procuration de Mme Meunier (CFDT) attribuée à Patrick LAMBERT de l'ADH. Patrick, nous vous demanderons d'adresser un courriel à Mme Séverine THIEFFRY, l'assistante de direction, qui va lancer le sondage. En effet, l'application ne permet que de participer une seule fois au vote. Pour que le vote de Mme Anne Meunier soit pris en compte, il faudrait ainsi adresser un mail à Séverine, pour comptabiliser cette voix dans le résultat final.

Je crois avoir tout dit. Séverine, pouvez-vous lancer le sondage ?

Pour rappel, seuls les membres du CA titulaires ou leurs suppléants, pas les deux, participent au vote.

M. CHAMBAUD : C'est lancé.

(Après vérification de la participation)

M. COAT : Nous allons vous annoncer les résultats.

M. CHAMBAUD : Séverine, est-ce que les résultats sont prêts ?

Mme THIEFFRY : Oui, ils sont disponibles.

➤ **Mme JOLLIET est élue Présidente du Conseil d'Administration (27 voix pour et 3 abstentions)**

M. CHAMBAUD : J'adresse mes félicitations à la nouvelle présidente, Mme Pascale JOLLIET. Je vous cède la parole pour la suite de ce Conseil d'Administration, bravo.

Mme JOLLIET : Je vous remercie de votre confiance. Je vais mettre tout en œuvre pour ne pas faillir à la mission qui vient de m'être confiée. J'espère ne pas me tromper dans la gestion de ce premier Conseil un peu particulier. Sans plus tarder, nous allons passer au point suivant.

2. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme JOLLIET : Je passe la parole à M. Manuel COAT sur ce sujet.

Un document est partagé

M. COAT : Je vous remercie Mme la Présidente.

Le second point à l'ordre du jour a pour objectif de vous présenter de façon succincte ce document qui doit régir le fonctionnement de notre instance délibérative. J'espère que vous avez pu prendre connaissance du document.

Il s'agit en premier lieu de rappeler les attributions du Conseil d'Administration de l'Ecole. Ces attributions constituent une reprise du décret constitutif de l'EHESP qui fait office de statuts d'établissement. Il est fait aussi mention des prérogatives du Conseil d'Administration qui peuvent être déléguées au chef de l'établissement, c'est-à-dire au directeur de l'Ecole.

La seconde partie concerne davantage l'organisation du Conseil, à savoir sa composition avec rappel des membres avec voix délibérative. Ces derniers sont les personnes nommées par les ministres de tutelle ou les personnes élues comme représentants des personnels, mais également des apprenants (élèves fonctionnaires, étudiants et doctorants).

Sont également présentés les membres avec voix consultative. Il s'agit essentiellement des représentants de l'administration de l'Ecole, mais aussi du contrôleur financier de l'établissement M. JARNIGON qui doit être également connecté et que je salue.

Ensuite, sont présentées dans l'article 3 les modalités concernant le remplacement d'un membre, qu'il soit nommé ou élu, les différentes possibilités de remplacement, en cas de vacance d'un siège. C'est aussi la possibilité de mettre en place une vice-présidence. Ce sera le prochain point à l'ordre du jour.

Enfin, à l'ordre du jour de cette séance d'installation, il est également prévu la mise en place d'un bureau du Conseil d'Administration. Vous serez amenés à approuver sa composition tout à l'heure.

La possibilité est également donnée de mettre en place des commissions, des groupes de travail issus du Conseil d'Administration pour réfléchir et travailler sur des sujets stratégiques en lien avec la politique générale de l'établissement. Également, l'organisation, comme ce qui a été fait dans le passé, de séminaires de réflexion du Conseil d'Administration. Tout cela est prévu par le règlement intérieur.

On passe aux aspects de fonctionnement. Comme toute instance de gouvernance, instance délibérative, il y a des règles à respecter pour le bon fonctionnement des séances.

Ce règlement prévoit notamment l'envoi 15 jours en amont des séances plénières de l'ordre du jour et des documents afférents. On a introduit aussi, de par la période que nous venons de vivre, la possibilité d'organiser les séances en distanciel ou en co-modal, sur décision de la présidente. Par ailleurs, est aussi mentionnée la possibilité d'inscrire des points supplémentaires à l'ordre du jour si des conditions spécifiques sont réunies. Par exemple, il faut que trois membres du Conseil d'Administration en fassent la demande officielle. Il y a par ailleurs mention des règles classiques d'un Conseil d'Administration, son quorum, la possibilité d'organiser la séance à huis clos selon certaines spécificités, le déroulement des débats.

Dans le cadre de sa politique éthique et de la prévention des conflits d'intérêts, nous avons mis en place des déclarations d'intérêts pour les membres du CA, que nous vous avons adressées pour que vous les complétiez. Nous vous demanderons de nous les adresser ou nous les remettre pour la prochaine séance.

- Les questions de représentation : En cas d'absence de certains membres, il est possible à un autre membre d'être détenteur de deux procurations maximum ;
- Les votes se passent à main levée en règle générale. Par contre, ils sont à bulletins secrets lorsque les délibérations portent sur une personne nommément désignée.

Concernant la publicité des PV et délibérations. Nous diffusons après chaque séance, un relevé des délibérations que nous vous adressons et que nous publions sur le site web de l'Ecole. Également, un procès-verbal de chaque séance est rédigé et vous est soumis lors de la séance suivante afin d'en permettre la publication.

Pour terminer, nous sommes en configuration de formation plénière du Conseil d'Administration. Il existe aussi, en tant que EPSCP, une formation restreinte de son Conseil d'Administration qui se compose des seuls enseignants-chercheurs élus, configuration à géométrie variable selon que le CA en formation restreinte a à traiter des questions individuelles relatives aux professeurs d'université, aux maîtres de conférences ou parfois de façon plus élargie quand il s'agit de traiter de la répartition des obligations de service et des équivalences de l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'Ecole.

Je peux désormais répondre aux questions sur ce règlement intérieur, si vous en avez.

Mme JOLLIET : Y a-t-il des commentaires ou des questions sur ce qui vient d'être présenté ?

M. LAMBERT : Je vous adresse toutes mes félicitations, madame, tous nos vœux pour la conduite de cette instance. Vous saurez encore mieux dans les années qui viennent que nous sommes tous très attachés à cette très belle école.

Le règlement intérieur est très complet, je vous remercie Manuel de votre présentation. Peut-être une chose qui n'apparaît pas dans le document que j'ai vu. C'est un petit peu dommage, peut-être très informel, mais il est arrivé dans le passé que la direction de l'Ecole nous demande notre avis pour le choix des cadres dirigeants de l'Ecole. Je crois que cela a été fait pour le Secrétaire général ou le Directeur de l'Institut du management. Je ne sais pas si c'est prévu. Ce serait bien qu'à l'occasion du recrutement des plus hauts responsables de notre Ecole, le Conseil d'Administration ou que certains puissent avoir leur mot à dire. Laurent, je ne sais pas si je fais fausse route, vous me le direz.

M. CHAMBAUD : Ce qui est prévu dans le décret constitutif de l'EHESP est que l'avis du Conseil d'Administration est recueilli dans le cadre du processus de désignation du directeur de l'Ecole, du directeur des études et du directeur de la recherche. Le Directeur est nommé par décret du président de la république et le/la DE et le/la DR sont nommés par arrêté des deux ministres. Pour les autres nominations, je vous informe toujours des recrutements que nous faisons à des postes de haut niveau, ce qui paraît tout à fait logique et normal.

Mme JOLLIET : Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ?

M. TASSO : Je dis bonjour à tout le monde.

Je souhaite faire ici une demande au nom de la CGT concernant la possibilité pour les membres suppléants de participer sans voix délibérative aux Conseils d'administration. C'est un point que j'ai déjà évoqué par échange de mails avec M. COAT.

Je voudrais en expliquer très rapidement la raison. Je ne sais pas si elle peut être étendue à tous les membres du CA, mais au moins pour les membres du collège des organisations syndicales représentatives des personnels à la fois de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État. J'imagine que la CGT n'est pas seule dans ce cas. Nous nous organisons pour avoir un représentant titulaire et suppléant de chaque versant de la fonctions publique (hospitalière et Etat). Permettre aux suppléants de siéger sans voix délibérative assurerait une représentation des 2 versants de la fonction publique au sein du Conseil d'Administration pour le CGT. C'est une pratique qui se fait dans un certain nombre d'instances représentatives du personnel. C'est notamment le cas pour les comités techniques ministériels de notre ministère de tutelle. Je voulais en faire la proposition au nom de la CGT. Je vous remercie.

Mme JOLLIET : Je vous remercie de cette question. Je n'ai pas l'habitude de cette pratique à travers différents CA auxquels je participe ou que je préside. Elle n'est pas classique. Elle existe au niveau de certains comités techniques, vous le soulignez bien. Je vais peut-être, pour avoir l'historique de ce qui se fait à l'EHESP, demander à M. Laurent CHAMBAUD de nous préciser si cette mesure avait déjà été prise auparavant.

M. CHAMBAUD : Sur ce point-là, d'abord la façon dont nous avons fonctionné jusqu'à présent, est d'avoir, soit le titulaire, soit le suppléant. J'entends la demande qui a été faite. Pour ma part, ce sera un point à voir dans le Conseil d'Administration si vous le souhaitez, je ne serai pas favorable, y compris pour la raison qui est donnée puisque les personnes qui sont dans le décret, les organisations syndicales y sont à titre de la fonction publique hospitalière. Par contre, nous avons des représentants de la fonction publique d'État dans le Conseil d'Administration. Cela donnerait un poids supplémentaire par rapport à l'équilibre qui avait été trouvé à l'époque entre des personnes qui ont été choisies en tant que représentants de la fonction publique hospitalière et d'autres qui ont été choisies en tant que représentants de la fonction publique d'État. L'idée n'est pas d'exclure, mais c'est plutôt d'avoir un Conseil d'Administration qui soit le plus représentatif possible de ce qui a présidé au décret de création de l'Ecole.

Mme JOLLIET : Je vous remercie pour cette réponse tout à fait claire.

M. LUGBULL : Bonjour, madame, je vous félicite pour votre élection. C'était juste pour me joindre à la demande de M. Nicolas TASSO au nom de l'organisation syndicale FO. Je comprends très bien aussi la présentation de M. CHAMBAUD. C'est la majorité qui décidera s'il y a un vote.

Mme JOLLIET : Est-ce que d'autres personnes veulent s'exprimer sur ce sujet ?

Je pense exprimer ce silence par l'acceptation de cette position pour l'instant.

M. CHAMBAUD : Ce que je vous propose, si vous le souhaitez, il faudrait faire une demande au Conseil d'Administration pour une prochaine séance en attendant qu'on puisse procéder au vote de ce règlement intérieur.

Mme JOLLIET : Effectivement, s'il n'y a pas de demande de parole pour éclaircir ou contester un des éléments du règlement intérieur qui vient d'être présenté, je vous propose de mettre ce règlement intérieur du CA dans sa version du 21 juin 2021, au vote.

Ici, nous allons bien sûr voter à main levée. Nous n'utilisons pas la procédure « Sondage » de l'application zoom.

M. COAT : Nous avons une abstention et trente voix pour.

➤ **Le CA approuve à la majorité le règlement intérieur (30 voix pour et 1 abstention)**

Mme JOLLIET : Nous allons maintenant passer au point 3 de ce Conseil d'Administration qui est l'élection de son vice-président.

3. ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme JOLLIET : Dans l'article 4 du règlement intérieur que nous venons d'examiner, il est indiqué que, sur proposition du président, le Conseil d'Administration peut également procéder à l'élection d'un vice-président parmi les personnes qualifiées de l'Ecole. La première question est de savoir si parmi les personnes qualifiées ici présentes il y a des candidats à cette fonction.

M. SUDREAU : J'ai l'honneur de présenter ma candidature à cette fonction de vice-président du Conseil d'Administration.

Mme JOLLIET : Très bien, y a-t-il d'autres candidats ? M. SUDREAU, je vais vous laisser d'abord exprimer vos motivations et nous dire ce qui vous engage dans cette mission.

M. SUDREAU : Je vous remercie madame la présidente, bonjour à toutes et à tous. Je suis très honoré de présenter ma candidature à cette fonction de vice-président, touché même puisque c'est une Ecole que je connais bien.

J'ai eu le grand plaisir d'y passer ma scolarité en tant qu'élève directeur d'hôpital dans la promotion 1989-1991. C'était une promotion un peu spéciale et j'ai gardé un excellent souvenir de cette Ecole. Je peux citer d'abord la qualité des cours, la convivialité, le côté chaleureux des relations avec toutes les équipes de l'Ecole, qu'elles soient administratives, enseignantes et le corps professoral. Bref, c'est un excellent souvenir et l'interdisciplinarité de la formation m'avait déjà marqué.

Après ma candidature, très modestement, j'ai envie de rendre à l'Ecole ce qu'elle m'a donné ou je vais tenter de le faire. Je ne reviendrai pas sur les enjeux forts parce qu'ils ont été décrits avec beaucoup de précision et d'exhaustivité par madame la présidente, évidemment les enjeux de santé publique. L'un des points peut-être « positifs » de la COVID-19, c'est probablement d'avoir remis la santé publique à sa juste place c'est-à-dire au cœur de beaucoup de problématiques centrales. Peut-être, c'est une opportunité, et madame la présidente, vous y avez fait allusion. Vous avez également mentionné la création de l'Institut National du Service public. Ce sujet nous occupera probablement durant les mois à venir.

Mon parcours, très vite résumé, est un parcours classique de directeur d'hôpital après ma formation à l'Ecole à Rennes. J'ai eu la chance de travailler à la fois en centre hospitalier général, et à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris. Cela me fait très plaisir de croiser M. Patrick LAMBERT qui a été l'un de mes chefs à l'hôpital Saint Louis. Patrick, pardonnez-moi ce salut très amical et respectueux. Travailler avec vous était un plaisir. Je ne résiste pas au plaisir de le partager avec les membres du Conseil d'Administration. Au sein de l'AP-HP qui est une très belle maison, j'ai eu la chance de travailler au sein de l'administration centrale, mais aussi sur le terrain, avec beaucoup d'allers-retours entre l'administration centrale et le terrain. J'ai eu la chance de poursuivre ma carrière au CHU de Nantes en qualité de Directeur général pendant un peu plus de 6 années. Cela a été aussi une expérience absolument formidable à tous égards où j'ai pu toucher du doigt la réalité et la complexité des problématiques de l'enseignement, de la recherche, de l'ouverture vers l'international aussi, autant de choses qui font la marque de fabrique de l'Ecole. Je terminerai sur mon parcours par une touche humanitaire. Pendant de nombreuses années, j'ai consacré du temps à des missions humanitaires. J'ai beaucoup plus appris que j'ai eu la prétention d'apprendre aux autres. Je pense que cette ouverture vers l'humanitaire est une source de richesse extraordinaire. En tout cas, elle l'a été pour moi.

Pour conclure sur ce parcours, je suis inspecteur général des affaires sociales depuis janvier 2020. J'ai souhaité intégrer l'IGAS après avoir, je pense, fait le tour du parcours hospitalier dans mes fonctions de chef d'établissement. J'ai eu la chance, depuis que j'ai intégré l'IGAS d'être sur des missions tout à fait passionnantes comme la gouvernance médico-administrative. Je me suis porté volontaire aussi pour être en appui de la gestion de la crise COVID à l'échelon opérationnel, celui d'une agence régionale de santé. En ce moment, je suis sur une mission sur les lits d'hospitalisation de réanimations et de soins critiques, un sujet au cœur de l'actualité que vous connaissez bien.

Mon parcours, très brièvement résumé, je vous propose de le mettre au service de l'Ecole avec beaucoup de modestie, mais aussi beaucoup d'engagements. Cette candidature à la vice-présidence, je la fais avec beaucoup d'envie et d'implication. Je me réjouis de travailler avec les membres du Conseil d'Administration ainsi que ceux de l'Ecole et de faire binôme avec madame la présidente. Vous avez vu que nos parcours s'étaient croisés de notre période nantaise. Je me réjouis de faire à nouveau un binôme, à l'échelle cette fois-ci beaucoup plus nationale, avec une ouverture internationale évidemment forte, marquée.

Je vous remercie d'avoir prêté attention à cette présentation de la motivation de ma candidature.

Mme JOLLIET : Je vous remercie beaucoup, M. SUDREAU.

Je voudrais m'exprimer. Avant que les membres du Conseil d'Administration votent, je voudrais faire un petit commentaire. C'est pour dire combien je serais heureuse de travailler avec M. SUDREAU comme vice-président dans la mesure où un universitaire-doyen a besoin d'un directeur d'hôpital pour comprendre tous les arcanes de l'EHESP. Nous avons évoqué la pluralité des apprenants inscrits à l'Ecole, aussi, au plus près du terrain, je pense qu'il y a des sujets dont je ne saurais m'emparer sans ses précieux conseils avisés. Je ne savais pas que M. SUDREAU fait partie de la promotion SAVONICC, la première promotion des élèves directeurs. Cela a tout un sens et toute une pertinence. Je crois que nous arriverons sur des missions différentes à retrouver la synergie potentielle que nous avons pendant six ans à Nantes sur le terrain pour le bien de tous les apprenants et personnels de l'Ecole.

Je ne sais pas si quelqu'un souhaite poser une question à M. SUDREAU.

M. LAMBERT : Je tiens à dire que j'ai eu le grand bonheur de travailler avec Philippe pendant plusieurs années. Je retiens un très grand professionnel, intelligent, engagé, compétent. Surtout, il était très apprécié pour ses qualités humaines et relationnelles, ce qui est indispensable quand on est un hospitalier. Il était apprécié des membres de l'équipe de direction, bien sûr, de l'ensemble des salariés et des syndicats. Il était aussi très apprécié des membres du corps médical. C'est juste un témoignage que je voulais faire sur la qualité de cet homme.

Mme JOLLIET : Je vous remercie pour ces mots chaleureux. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ?

M. CHAMBAUD : Madame la Présidente, est-ce que je peux dire un petit mot aussi ?

Comme Directeur de l'Ecole, pour ma part, je suis aussi très heureux d'abord de l'élection de la présidente.

Dans le cadre de ce binôme, c'est quelque chose qui a été rappelé par M. Manuel COAT, ce n'est pas dans le décret de création de l'Ecole d'avoir un vice-président. Nous avons mis en place lors du Conseil d'Administration précédent cette possibilité d'avoir deux personnes qui représentent, comme vous l'avez dit tous les deux, les deux variantes importantes. Il s'agit d'un côté d'un enracinement de plus en plus fort dans la sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche et, d'un autre côté, le fait de garder notre ancrage dans le milieu professionnel des dirigeants-cadres de notre système de santé. Cette possibilité d'avoir ce binôme a été expérimentée pendant toutes les séances du Conseil d'Administration précédent. Cela a montré toute la richesse que cela pouvait donner parce que cela permettait d'avoir ce double éclairage au niveau du Conseil d'Administration. C'est très important pour l'Ecole et pour ses équipes d'avoir un Conseil d'Administration qui est capable de voir toute la palette des possibilités de cette Ecole pour accompagner et initier un certain nombre de choses au sein de notre Ecole. En dehors des qualités personnelles des deux personnes que je reconnais même si nos parcours se sont moins croisés, même si cela a été le cas quand même de temps en temps. Je souhaite aussi dire que c'est avec plaisir que nous accueillons ce binôme présidente - vice-président.

Mme JOLLIET : Je vous remercie, Laurent, pour ces commentaires.

Nous allons peut-être sans plus tarder pouvoir passer au vote qui sera à bulletins secrets, lorsqu'il s'agit de choisir une personne.

M. SUDREAU : Madame la Présidente, je vous propose de ne pas participer au vote.

Mme JOLLIET : Votre suggestion est enregistrée.

M. CHAMBAUD : On peut demander à Séverine de nous donner le résultat.

(Après vérification de la participation)

Mme THIEFFRY : Il y a eu vingt-neuf votants avec vingt-huit voix pour et une abstention.

Mme JOLLIET : Je vous remercie madame.

➤ **M. SUDREAU est élu Vice-président du Conseil d'Administration (28 voix pour et 1 abstention)**

M. SUDREAU : Je remercie les membres du Conseil d'Administration pour votre confiance. Vous l'avez bien compris. Je ferai tout pour m'engager au mieux au service de l'Ecole avec le grand plaisir de travailler avec vous toutes et tous. Je vous remercie infiniment de votre confiance.

Mme JOLLIET : Je vous remercie beaucoup. Avant de passer au point suivant, je vois que Mme PAOLETTI demande la parole.

Mme PAOLETTI : Madame la Présidente, je voudrais dire un mot.

Je représente aujourd'hui le secrétariat général des ministères sociaux, avec Isabelle Reynier, Etienne Champion, le Secrétaire général qui n'a pas pu se libérer pour participer à cette séance. Je voudrais féliciter la présidente et le vice-président et leur souhaiter un excellent mandat. Je tiens à leur dire que le ministère des Solidarités et de la Santé est attaché à cette Ecole et continuera à s'engager auprès d'elle, toute sa direction et ses administrateurs pour être à l'écoute de toutes les questions avec une oreille attentive chaque fois que cela sera nécessaire avec d'autres tutelles assurées par mon ministère. Je voudrais dire un mot également au nom du Secrétaire général et de toutes les directions du ministère qui se sont investies dans la tutelle de l'Ecole. Je voudrais encore dire un mot pour remercier M. Laurent CHAMBAUD pour son travail. Nous comptons sur lui pour la suite du mandat. Je remercie également toute l'équipe de direction de l'Ecole dont on connaît la qualité. Je remercie également les administrateurs du précédent mandat ainsi que tous ceux qui se réengagent dans cette Ecole. Après ces petits mots, je vais vous laisser continuer à travailler.

Mme JOLLIET : Je vous remercie madame de votre confiance exprimée, de vos encouragements à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Nous allons essayer de relever le défi. S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de passer au point suivant qu'est la mise en place des différentes commissions.

4. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS :

- *Bureau de Conseil d'Administration*

Mme JOLLIET : Nous commençons par le bureau du Conseil d'Administration dont nous allons successivement rappeler le rôle et la composition.

M. COAT : Je vous remercie Mme la présidente.

Comme vous l'avez lu dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration que nous venons d'adopter, je vous présente ci-après le rôle du bureau. Il se réunit en amont de chaque séance plénière du Conseil d'Administration. C'est une instance de concertation pour proposer un ordre du jour de la séance plénière à venir et préparer les dossiers à examiner.

Les services de l'Ecole en général présentent une synthèse des dossiers qui sont à étudier dans le cadre du projet d'ordre du jour de la séance.

Il est prévu dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration que le bureau sera présidé par Mme JOLLIET, Présidente du Conseil d'Administration. Il est composé :

- Du vice-président ;
- D'un représentant de chacun des ministères de tutelle ;
- De deux représentants des milieux professionnels ;
- D'un représentant des personnels enseignants-chercheurs ;
- D'un représentant des personnels administratifs ;
- D'un représentant des élèves fonctionnaires ;
- D'un représentant des étudiants ou doctorants.

Aux séances, assistent également les représentants de la direction de l'Ecole, l'agent comptable et le contrôleur financier de l'établissement.

Il est à savoir que la mandature du bureau est de quatre ans et qu'il est renouvelé chaque année. En amont de cette séance d'aujourd'hui, il y a eu une concertation au sein de chaque collège composant le Conseil d'Administration. Il y en a découlé la proposition pour la composition du bureau pour l'année à venir. C'est une proposition concertée que nous allons soumettre au vote globalement. À noter que M. MESURÉ ou Mme SCHIBLER peuvent nous préciser le nom du représentant du MEDEF. C'est la seule organisation qui n'a pas, à ce stade, encore proposé son représentant. Si on peut connaître le nom aujourd'hui, ce serait très bien. Par contre, s'il vous faut un petit délai, on le mentionnera ultérieurement.

Mme SCHIBLER : Ce sera moi-même Christine SCHIBLER, je vous remercie.

M. COAT : Je vous remercie, Mme SCHIBLER.

Mme JOLLIET : Nous vous écoutons, M. MESURÉ.

M. MESURÉ : Tout d'abord, je souhaite vous féliciter Mme la Présidente pour votre venue à la tête de ce Conseil d'Administration ainsi que votre vice-président. Je me réjouis de la complémentarité que vous représentez. Je me réjouis aussi de voir à la tête de cette Ecole des grands professionnels de l'hôpital.

En ce qui concerne la représentation du MEDEF à ce bureau, lorsque j'ai appris, il y a quelques années, que la fédération hospitalière privée rejoignait le MEDEF où elle avait été pendant quelques années précédemment, je m'en suis réjoui. J'ai immédiatement pris contact avec le MEDEF. Je voyais dans cette arrivée la possibilité d'une complémentarité. Elle était pour moi une très grande opportunité de voir nos deux fédérations hospitalières rentrer très activement ensemble dans le suivi des activités de l'Ecole. C'était vraiment l'Ecole des hôpitaux. Ce faisant, j'ai déjà depuis le début dit qu'en ce qui me concerne personnellement il en était hors de question, parce que je ne suis ni médecin ni pharmacien. Je ne souhaitais pas du tout que ma personne soit le représentant du MEDEF à ce bureau.

Il y a eu, je crois, quelques confusions dans les commentaires qui ont été faits par M. Patrick LAMBERT puis repris, je crois, par quelques autres. Je pense qu'il est extrêmement important que nos deux fédérations hospitalières puissent travailler ensemble le plus étroitement possible. Ils se connaissent tous très bien. Pour la majorité d'entre eux, ce sont d'anciens élèves de notre Ecole. Par conséquent, je ne comprends pas le commentaire qui a été fait selon lequel le MEDEF était dans ce bureau. Depuis que cela a été créé, cela a très bien fonctionné avec des alternances dont je laisse le soin aussi bien à Mme Christine SCHIBLER qu'à M. Vincent ROQUES de regarder ce qu'ils trouvent le mieux dans l'intérêt de l'Ecole au niveau de la rotation qui a très bien fonctionné dans le mandat précédent. Voilà ce que je voulais faire comme commentaire pour qu'il n'y ait pas d'équivoque sur ce qui a apparemment choqué, je n'ai pas compris pourquoi, le fait que le MEDEF ait été dans ce bureau. Nous sommes Mme Christine SCHIBLER et moi, représentants, l'un et l'autre, du MEDEF. Je vous remercie.

Mme JOLLIET : Je vous remercie monsieur pour ce commentaire.

Mme JOLLIET : M. TASSO, vous avez la parole.

M. TASSO : J'aimerais faire une rapide intervention. M. LAMBERT est interpellé et je pense qu'il répondra sur le fond de l'intervention de M. MESURÉ. Pour ce que j'en ai compris, il n'était pas question de contester la présence du MEDEF au bureau, mais simplement sa présence en tant que membre permanent. Il me semble bien que cela ait été le débat dans les échanges. Ce qui me semble important à dire par rapport à l'intervention de monsieur MESURÉ, qui a indiqué que l'EHESP est une école de cadres hospitaliers et/ou de dirigeants d'hôpital public ou privé, est de rappeler qu'il y a aussi une composante État qui est formée à l'École. Cette fonction publique de l'État est assez importante puisqu'on compte aujourd'hui près de sept filières, de personnels de la fonction publique de l'État. J'en suis moi-même issu en tant qu'inspecteur de l'action sanitaire et sociale. Il faut aussi rappeler, ce sera probablement un fil rouge dans le mandat que s'est donné la CGT pour ce Conseil d'Administration, de rechercher autant que possible un équilibre entre la représentation de la fonction publique hospitalière et la fonction publique de l'État. Il me semblait important de le rappeler. Le problème est que, si on cumule les membres permanents du bureau, on réduit d'autant la possibilité pour les autres composantes syndicales qui représentent les deux versants de la fonction publique à être représentées à ce bureau. Pour mon organisation en tout cas, on souhaiterait dans la mesure du possible qu'on n'ait pas de représentant permanent au sein de ce bureau, ce serait beaucoup plus simple.

Mme JOLLIET : M. LAMBERT, vous pouvez intervenir.

M. LAMBERT : Mme la Présidente, je souhaiterais m'adresser à M. Bernard MESURÉ que je salue. Bien sûr M. MESURÉ, tout le monde a sa place au sein du bureau et c'est absolument ce que je pense. Je pense qu'on vous a très mal rapporté mon intervention récente. Je me pose la question simplement du caractère permanent du MEDEF au bureau du CA de l'École alors même que les six ou sept autres organisations tournent. C'est simplement sur ce sujet qu'on reparlera. Par ailleurs, une fois de plus, je reconnais tout l'intérêt que le MEDEF soit représenté au CA de l'École et au bureau également. J'ai beaucoup apprécié au cours des mandats précédents, puisque j'ai été renouvelé, les interventions du MEDEF par votre personne M. MESURÉ qui ont souvent été déterminantes. J'en veux pour preuve le débat sur le budget ou sur le modèle économique de l'École. Le MEDEF a toute sa place au Conseil d'Administration et au bureau. La seule interrogation que j'ai, faut-il qu'il ait une place permanente au bureau au lieu de tourner comme tous les autres ? Par contre, si vous arrivez à me convaincre qu'il doit avoir une place permanente, bien sûr je me rangerai à votre force de conviction. Pour l'instant, je me pose la question.

Mme JOLLIET : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MESURÉ : Oui, madame la Présidente, je veux reprendre la parole. C'est pour dire que cela a fonctionné comme cela dans le mandat précédent. J'ai bien entendu les remarques. Personnellement, le MEDEF ne s'est pas préoccupé de la représentation des autres syndicats. Je pense que je suis toujours ouvert à toute discussion. Et si vous voulez bien madame la Présidente, on pourra éventuellement en reparler lors d'un prochain Conseil pour voir comment les alternances peuvent se faire. Encore une fois, il se trouve que la fédération hospitalière privée est également au MEDEF. Cela pose peut-être un problème, je n'en sais rien, cela m'étonnerait. Moi, je constate que, sortant à peine de la crise COVID, nous avons été très satisfaits de voir nos deux fédérations travailler la main dans la main, les hôpitaux publics et ceux privés pour le bénéfice de tous nos compatriotes. Je vous remercie.

Mme JOLLIET : Nous entendons les deux positions. Le bureau est dans cette composition pour un an. Nous aurons, lors de Conseils à venir, l'occasion de discuter ces points.

M. CHAMBAUD : Madame la Présidente, si je peux peut-être donner un petit éclairage.

Tout d'abord pour dire qu'effectivement ce bureau a fonctionné de cette manière avec les représentants de la composante professionnelle qui tournaient et aussi des apprenants pour les raisons que M. Manuel COAT a expliquées tout à l'heure sur le mandat des apprenants. Pour rappeler un point, c'est que la fonction principale du bureau est de préparer les séances du Conseil d'Administration. Dans ce contexte-là, il faut aussi d'une certaine manière replacer

l'action du bureau. Il est là simplement pour préparer les différents points, mais toutes les décisions sont prises en Conseil d'Administration. Dans ce cadre-là, je reprends les remarques de M. MESURÉ que je peux tout à fait entendre. Si on voulait que toutes les composantes professionnelles puissent participer à la préparation du Conseil d'Administration, c'est l'ensemble du Conseil d'Administration qui serait dans le bureau. C'est important d'avoir ce bureau parce que cela permet surtout de clarifier un certain nombre de points que l'on est en mesure de passer au Conseil d'Administration. Encore une fois, le bureau ne prend pas de décision. C'est le Conseil d'Administration qui prend les décisions, et c'est important de le rappeler.

Mme JOLLIET : Je vous remercie de rappeler ce point capital et les aspects techniques de la mission du bureau qui prépare le dossier pour le Conseil d'Administration qui est l'instance décisionnelle. Je vous propose de voter cette proposition pour un an avec un vote à main levée.

➤ **Le bureau tel que présenté est voté à la majorité (28 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention),**

Je vous remercie beaucoup. La deuxième commission que nous allons examiner maintenant et mettre en place est la commission technique des marchés.

- *Commission technique des marchés*

Mme JOLLIET : Je passe la parole pour la présentation, au Directeur des affaires financières, M. William SABIRON.

M. SABIRON : Bonjour à toutes et à tous, je vous remercie madame la Présidente.

Je vais vous présenter en quelques mots cette commission technique des marchés. C'est une des commissions émanant du Conseil d'Administration, qui existe depuis dix ans. Son rôle est de sécuriser les procédures d'achat qui sont engagées par l'EHESP dans le cadre de la commande publique. Son rôle est donc de garantir le respect des principes fondamentaux de la commande publique dans le cadre du droit d'adjudicateur qu'a l'École. Évidemment, elle ne traite pas au premier euro, mais plutôt à partir d'un certain seuil pour l'ensemble des marchés de travaux, fournitures et services au-delà du montant de 90 000 € hors taxe. Elle traite aussi des avenants. Lorsqu'on est amené à faire une augmentation d'un marché sur un seuil significatif fixé à 15 %. Ce sont les deux champs sur lesquels cette commission intervient.

Elle a un rôle d'avis. Comment fonctionne-t-elle ? Il lui est soumis un rapport dans lequel il y a une instruction du projet de commande publique selon le budget de l'analyse de l'expression du besoin, de l'analyse des offres et donc d'une proposition d'un attributaire. Cela marche pour les achats ainsi que pour les avenants tels que j'ai cités préalablement. Cette commission se réunit, il y a ce dossier qui est transmis en amont de séance pour être intégré et analysé. Il y a aussi le service prescripteur c'est-à-dire celui qui est à l'origine de l'identification du besoin et de toute la rédaction du cahier des charges, qui vient présenter ce rapport d'instruction. Cela permet d'éclairer l'avis des membres de cette commission. Nous avons profité de cette nouvelle mandature pour mettre quelques règles d'assouplissement très simples. La première chose est que préalablement nous avons des réunions qui étaient préplanifiées sur l'exercice et qui ne tombaient pas forcément très bien au niveau des calendriers des différents achats. Nous avons donc pensé à faire une programmation au fil des besoins avec une anticipation suffisante.

D'un point de vue formel, on s'autorise désormais à convoquer les membres par voie électronique, ce qui n'était pas le cas préalablement. Considérant que c'est une commission à faible effectif, pour prendre en compte les indisponibilités de ses membres, le quorum a été revu, puisque c'était 50 % des membres plus une personne. Cela nous amenait à trois présents. Le quorum a donc été ramené à deux sur les quatre personnes qui ont des voix délibératives. Nous nous autorisons aussi à pouvoir faire cette commission à distance, par audioconférence ou en visioconférence. Tout cela est intégré dans le nouveau règlement intérieur qui va nous permettre d'avoir de la souplesse par rapport à notre gestion de cette CTM.

Comment est constituée cette commission ?

Il y a des voix délibératives et des voix consultatives.

Sur les voix délibératives, il y a :

- Deux membres titulaires et deux suppléants qui sont choisis parmi le Conseil d'Administration ;
- Deux membres titulaires, dont le président de la CTM et deux membres suppléants qui sont désignés par le directeur.

Cela fait un total de quatre membres, quatre titulaires et quatre suppléants qui ont des voix délibératives. En accompagnement de cette CTM, nous avons des voix consultatives :

- Notre agente comptable ;
- Le Directeur des affaires financières ;
- Un ou plusieurs membres du service prescripteur qui vient expliquer, amener d'informations complémentaires ou répondre aux questions de la CTM sur le dossier qui est présenté.

Lorsque c'est nécessaire, nous nous autorisons aussi à faire venir une personne extérieure, notamment lorsque peut avoir des achats un peu complexes dans lesquels on a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. C'est une expertise extérieure. On s'autorise à pouvoir faire venir une personne pour amener des éléments vraiment précis et techniques, encore une fois pour éclairer le plus possible cette CTM dans le choix, dans l'avis qu'il va émettre sur les dossiers qui lui sont soumis. Cette commission est constituée de quatre membres, une nouvelle composition proposée aujourd'hui avec voix délibératives. Il y a les membres désignés par le directeur parmi les personnels de l'EHESP :

- Présidente : Mme Marion AGNEAU en tant que Secrétaire générale avec pour suppléante Mme Nathalie SOURDAINE, c'est la Conseillère prévention.
- Secrétaire général : Mme Sylvie PRIOUL, la responsable juridique qui est suppléée par la responsable du Centre du Service Partagé (CSP), Mme Anaïs BOURGEOIS.

Au niveau des membres qui sont désignés au sein du Conseil d'Administration suite aux échanges qui ont eu lieu préalablement à ce Conseil d'aujourd'hui, nous avons la proposition de titulaires : Anne MEUNIER et Catherine PITAULT-COSSONNIERE, et un suppléant Cédric AMIOT. Voilà ce qu'on vous soumet aujourd'hui sur le périmètre, le fonctionnement et la constitution de cette CTM.

Je vous remercie.

Mme JOLLIET : Je vous remercie monsieur pour cette présentation.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer avant que nous ne votions sur la composition des membres titulaires et suppléants choisis parmi les membres du CA ?

Je ne repère pas de prise de parole, je vous propose de voter la composition de la commission technique des marchés.

➤ **La commission technique des marchés présentée est votée à l'unanimité (31 pour)**

Mme JOLLIET : Nous avons ensuite la section disciplinaire qui doit être mise en place.

- *Section disciplinaire*

M. COAT : Je vous remercie madame la Présidente.

Rapidement sur ce point, le Conseil d'Administration doit mettre en place la section disciplinaire qui est compétente à l'encontre des usagers. Je précise ici d'emblée ce que signifie le terme « usager ». Ce sont les étudiants et doctorants puisque pour les élèves, le pouvoir disciplinaire dépend d'une autre autorité en tant que fonctionnaires. Cette section disciplinaire est en fait une émanation du Conseil d'Administration pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La section disciplinaire est saisie de la situation de tout usager, en qualité d'auteur ou de complice de fraude et de tentative de fraude, comme à l'occasion d'une instruction ou d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen et concours ou d'affaire de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement.

C'est le Code de l'éducation qui cadre strictement la composition de cette section disciplinaire qui, je le répète, est une émanation du Conseil d'Administration. Elle est composée de :

- Deux professeurs d'université ou assimilés ;
- Deux maîtres de conférences ou assimilés ;
- Quatre représentants des usagers.

Au niveau des représentants des usagers, les quatre représentants étudiants et doctorants sont désignés d'office dans cette section disciplinaire.

Au sein de chaque collège des professeurs d'université et des maîtres de conférence ou assimilés, vous voyez mentionnés les noms des personnes membres du Conseil d'Administration proposées pour former cette section disciplinaire.

Mme JOLLIET : Je vous remercie beaucoup pour cette présentation.

Je demande aux membres du Conseil d'Administration de voter la composition de la section disciplinaire.

➤ **La section disciplinaire telle que présentée est votée à la majorité (28 pour et 3 abstentions)**

5. DESIGNATION DE 4 PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Mme JOLLIET : Pour ce faire, je passe la parole à la Directrice de la recherche, Mme Sylvie OLLITRAULT.

Mme OLLITRAULT : Bonjour, je vous remercie madame la Présidente, bonjour à tout le monde. Je vais présenter rapidement les quatre personnalités qualifiées extérieures à l'Ecole qui rejoindraient le Conseil scientifique pour cette nouvelle mandature, sachant que quatre autres personnalités qualifiées ont déjà été nommées par les ministères de tutelle (arrêté de nomination récemment publié). A côté des nominations, il y a des élections avec des élus, représentants des différentes composantes et corps de l'EHESP. Vous avez ici les différentes modalités.

Tout d'abord celles nommées par les ministères de tutelle, je vous livre la connaissance de ces quatre personnes. L'idée a été de trouver des représentants INSERM et CNRS. Mr Basile CHAIX désigné par l'INSERM et Mr Fabien THOMAS désigné par le CNRS Nous avons les UMR, dont les tutelles sont aussi l'INSERM et le CNRS pour l'UMR Arènes. Il me semblait important de citer ces personnalités pour qu'elles puissent aussi s'exprimer au sein de nos instances. Mme Dominique POLTON, qui était dans la précédente mandature Présidente du Conseil scientifique et qui est spécialiste en économie de la santé et sur tous les questionnements de fonctionnement qui traversent l'Ecole. Enfin, également membre du CS lors de la précédente mandature, Mme Isabelle VILLE. Il y a une petite erreur dans le tableau présenté, car elle n'est plus au CERMES, elle vient juste d'intégrer une autre unité. Il faut savoir qu'actuellement, il y a beaucoup de recompositions et il faut suivre les actualités très récentes.

Les quatre personnalités qualifiées pour le CA représentent aussi un peu l'Ecole.

- Mme Sylvie ALEMMANO : Elle est psychosociologue. Elle a mené de nombreuses recherches sur les questions de santé. Elle est aussi au CNAM. Nous avons aussi des échanges assez intenses avec le CNAM pour développer la recherche et la formation doctorale ;
- M. Daniel BENAMOZIG : Directeur de recherche CNRS, il est à Sciences Po Paris. Il est très investi dans un nombre impressionnant de conseils scientifiques liés soit à la santé, soit

aux questions récentes sur la COVID, sur les questions d'alimentation, un objet aussi de santé publique qui risque de se développer dans l'avenir ;

- Mme Catherine BONVALET : Elle est aussi ancienne membre du CS. Au-delà de toutes ses activités de recherche, elle est rattachée à l'INED qui est également tout comme le CNAM et les organismes de recherche, l'un des partenaires avec qui nous aimerions développer des collaborations accrues dans l'avenir ;
- Mme Soraya BOUDIA : Elle est professeur d'université en sociologie, directrice adjointe du CERMES. Elle est très investie dans de nombreux réseaux et sur de nombreuses thématiques importantes au sein de l'Ecole sur la santé-environnement. Elle fait beaucoup d'interventions en sciences humaines et sociales et des recherches dites soit médicales soit biomédicales.

Je vous soumetts cette liste et reste ouverte aux questions si besoin.

Mme JOLLIET : Je vous remercie, madame, pour cette présentation. On peut souligner la complémentarité des différents domaines d'expertise des membres proposés. On note la présence d'un membre de l'INSERM, d'un membre du CNRS et des disciplines qui ont toutes leur importance au sein de l'Ecole et qui font vivre la recherche de l'Ecole.

Est-ce que quelqu'un veut poser une question ? Je ne repère pas sur le mur zoom de demande de prise de parole, je vais donc, vous proposer, de passer au vote.

M. COAT : C'est un vote global sur cette proposition de 4 personnalités qualifiées. Le vote sera fait de nouveau à bulletins secrets.

Mme THIEFFRY : le résultat du vote est le suivant : 27 voix pour et 3 abstentions.

- **Les 4 personnalités qualifiées proposées au sein du Conseil scientifique sont approuvées à la majorité (27 voix pour et 3 abstentions)**

Mme JOLLIET : Je vous propose de passer au point 6.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2021

Mme JOLLIET : Vous allez me dire que c'est une mission un peu difficile pour des membres qui n'ont pas participé à un Conseil de comprendre la totalité des éléments d'un procès-verbal et de l'approuver sans avoir discuté les sujets. Pour autant, bien entendu, le Président du Conseil d'Administration précédent, Jean DEBEAUPUIS a relu attentivement ce projet de procès-verbal. Il est important qu'il soit approuvé de façon à être publié sur le site web de l'Ecole.

- **Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2021 est voté à l'unanimité.**

M. LAMBERT : Je voudrais en profiter pour saluer la grande qualité généralement des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration ainsi que la très grande qualité des documents préparatoires.

Mme JOLLIET : Je vous remercie pour ce commentaire. Nous avons terminé notre ordre du jour. Viennent les traditionnelles questions diverses.

7. QUESTIONS DIVERSES

Mme JOLLIET : Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ?

M. CHAMBAUD : Non pas pour mettre un point supplémentaire, mais simplement pour dire que la première séance ordinaire du Conseil d'Administration aura donc bien lieu dans nos locaux en présentiel le 13 juillet. Ce sera un plaisir de bien connaître l'Ecole y compris ceux qui y sont passés il y a quelques années et qui verront à quel point l'Ecole a changé.

M. KOUNOWSKI : J'ai deux sujets.

J'ai hâte d'aborder un premier sujet de fond lors de la toute première séquence en présentiel à Rennes. Je le dis pour nos syndicats, par exemple le Syndicat national des Inspecteurs de l'Action sanitaire et sociale qui relève de l'UNSA.

Notre inquiétude, ou notre questionnement à ce stade-là, c'est l'annonce de la création de l'académie de santé de l'OMS qui ouvrira à Lyon en 2023 et qui est positionnée par le Président de la République comme la structure de formation de référence en matière de santé publique. Forcément, vu qu'on siège au sein de l'EHESP, cela nous pose des questions et donc nous aimerions vraiment que ce sujet puisse être discuté et mieux comprendre dans le cadre plus largement de la réforme de la haute fonction publique, ce qu'il en est, ce qui est discuté, les évolutions possibles. Je pense qu'il y a un vrai sujet. En tout cas, cela nous pose des questions sur lesquelles nous n'avons pas eu des réponses ou n'avons pas des informations ou des déclarations au niveau de l'EHESP à ce stade-là. Nous sommes donc preneurs.

Il y a un autre sujet, je pense, qui devait être soulevé par M. TASSO de la CGT sur la participation des suppléants. Puisque vous l'avez évoqué en entrée de séance, ils ne sont pas forcément prévus. Cependant, je préfère quand même rappeler que nous ne sommes pas des permanents syndicaux, et c'est valable pour d'autres syndicats. Nous sommes des professionnels en activité. On n'a d'ailleurs pas forcément de décharge syndicale pour ce type d'activité au vu de notre occupation. On a un véritable enjeu à assurer la continuité à notre représentation. Le fait de pouvoir siéger parfois avec nos suppléants lors de ces instances pour qu'ils puissent bien avoir l'information afin de bien pouvoir préparer la prochaine séquence si le titulaire n'est pas présent, est une vraie continuité d'échanges quitte à ne pas bien sûr voter durant cette séquence. Il s'agit d'y assister. C'est une vraie richesse et c'est quelque chose d'important pour nous. Je voudrais que cette question puisse être vraiment reposée. Si on ne peut pas le faire, il y a un risque, par rapport à nos agendas professionnels, à la crise et à beaucoup d'autres choses, de ne pas pouvoir toujours assurer une bonne continuité de représentation au niveau du SNIASS UNSA, de la CGT et d'autres, au vu des binômes titulaires et suppléants que nous formons.

Mme JOLLIET : Je vous remercie.

M. LUGBULL : C'est juste pour m'excuser pour la réunion du 13 juillet. Je suis malheureux de ne pas pouvoir participer à la première, je serai à l'étranger à cette date. J'en profite pour dire que si on peut avoir les dates prévisionnelles pour réserver les Conseils d'administration, il serait bien de les obtenir compte tenu de nos agendas, tous assez chargés. Je vous remercie.

Mme JOLLIET : Votre demande est tout à fait légitime et nous allons finaliser au plus vite le calendrier pour que tout le monde puisse réserver les dates des Conseils d'administration.

Je dis au revoir à tous et vous remercie pour votre participation à cette séance d'installation du Conseil d'administration de l'EHESP qui sera suivie de bien d'autres séances que je souhaite dynamiques et constructives.

[La séance est levée à 12 heures 00]
